

Direction de  
l'environnement et du  
développement durable

# Faits saillants 2010

L'adoption de deux plans majeurs  
de développement durable

Depuis 2000, une qualité de l'air  
qui s'améliore globalement

Une valorisation accrue  
des résidus verts





La **Direction de l'environnement et du développement durable** a pour mission d'améliorer la qualité et le cadre de vie des citoyens de l'agglomération de Montréal en sensibilisant la population aux problématiques environnementales, en assurant la promotion et le contrôle de la qualité du milieu physique, en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments au niveau des grossistes, de la restauration et de la vente au détail. De plus, la Direction assume auprès des services municipaux, arrondissements, villes liées et autres instances, un rôle conseil en matière d'environnement et de développement durable. À ce titre, elle développe des politiques, des programmes et des plans d'action.

**Ce document a été préparé à partir des bilans 2010 déposés par les chefs de division de la Direction de l'environnement et du développement durable.**

Anne-Marie Bernier  
Expertise technique

Éric Blain  
Soutien technique et infrastructures –  
Gestion des matières résiduelles

Sylvain Dansereau  
Administration

Pierre Gravel  
Planification et opérations –  
Gestion des matières résiduelles

Annick Le Floch  
Planification et suivi environnemental

Danielle Lussier  
Équipe de coordination – Développement durable

Michel Raby  
Contrôle des rejets industriels

Christine Vézina, D.M.V.  
Inspection des aliments





# Message de la directrice

## *Un grand élan collectif*

C'est avec enthousiasme que je vous invite à prendre connaissance, par ces *Faits saillants*, des actions multiples menées en 2010 par la Direction de l'environnement et du développement durable pour contribuer à faire de Montréal une métropole durable. Les réalisations en ce sens ont été nombreuses, en effet, et mieux encore, elles témoignent d'une volonté de plus en plus affirmée des gouvernements, des entreprises, des milieux communautaires et des citoyens de se rallier à cet irrésistible mouvement environnemental collectif! Permettez-moi d'en donner quelques exemples.

Le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014* a commencé à devenir réalité. Les citoyens ont été invités à « consommer autrement » afin de privilégier la réduction à la source. Des dizaines de milliers de bacs roulants accompagnés de trousseaux

d'information sur la collecte des matières recyclables ont été distribués à travers l'île. Plus de 28 000 tonnes de déchets de table et de jardin ont été valorisées – l'équivalent de 3 000 camions à ordures remplis à pleine capacité – et la formidable annonce de la construction prochaine d'infrastructures spécialisées permet d'entrevoir une valorisation future des matières organiques plus importante encore.

Le caractère innovant et l'effet rassembleur du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise 2005-2009* ont été salués à l'échelle nationale et internationale. Dans le même esprit mais avec des objectifs plus ambitieux encore, le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* et le *Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015* ont été adoptés.

La qualité des aliments que l'on consomme, de l'air que l'on respire ainsi que de nos milieux aquatiques a continué de faire l'objet d'une surveillance serrée. Grâce à l'obtention d'un octroi de 1,9 M\$ du programme Climat municipalités du Gouvernement du Québec, l'agglomération montréalaise disposera bientôt d'une mise à jour de son inventaire corporatif des émissions de gaz à effet de serre, et d'un plan d'adaptation aux changements climatiques. Du côté des sols et des espaces verts, la décontamination avance... et les pesticides reculent.

**Oui, même si la tâche reste immense, Montréal est bel et bien en train de devenir une métropole durable.**

L'investissement d'un nombre croissant de partenaires et la célébration des 15 ans du programme d'action locale Éco-quartier le démontrent aussi – tout comme les progrès qu'accomplit notre propre équipe dans l'atteinte des objectifs du système de gestion environnementale de la Direction. À votre tour, joignez-vous au mouvement. Les mille et une ressources de notre site Web renouvelé sauront d'ailleurs vous y aider!



Chantal I. Gagnon, MBA

Directrice

Direction de l'environnement et du développement durable





# L'organigramme 2010

a-p. : 305,3  
R : 21,9 M\$  
D : 109,4 M\$

**Direction de l'environnement  
et du développement durable**  
Chantal I. Gagnon

5,0 a-p.

R : 0,1 M\$  
D : 0,5 M\$

**Équipe de coordination – Développement durable**

6,0 a-p.

D : 1,0 M\$

Élabore et coordonne la mise en œuvre du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* (Plan) et en assure le suivi.

Soutient la mobilisation des partenaires engagés dans le Plan.

Développe l'expertise en matière de développement durable.

**Division de l'administration**

15,0 a-p.

D : 2,0 M\$

Assure la coordination des activités de soutien relativement à la gestion des ressources humaines de la Direction.

Coordonne et prépare les prévisions et les évolutions budgétaires de la Direction.

Conseille les gestionnaires en matière de gestion budgétaire, d'incidences financières et de ressources humaines.

Conseille les gestionnaires et les employés en matière d'approvisionnement en biens et services.

Conseille les gestionnaires en matière de ressources informationnelles.

Assure la gestion documentaire.

**Division du contrôle des rejets industriels**

45,0 a-p.

R : 4,2 M\$  
D : 3,8 M\$

Applique la réglementation de la CMM sur l'assainissement de l'air et de l'eau pour l'agglomération de Montréal.

Émet les permis, réalise les inspections, effectue les prélèvements nécessaires au suivi de la réglementation et produit les rapports appropriés (cour municipale, bilans annuels, etc.)

Contrôle les rejets industriels, développe et applique le programme de redevances de la Ville (Règl. 129).

Fait la prévention et agit comme guichet unique pour les industries relativement à la qualité de l'environnement.

**Division de l'inspection des aliments**

46,0 a-p.

R : 4,2 M\$  
D : 3,6 M\$

Applique la réglementation provinciale sur la qualité et l'innocuité des aliments.

Réalise les enquêtes lors de signalements de toxi-infections alimentaires ou de plaintes et effectue les prélèvements d'aliments.

Réalise l'inspection des établissements alimentaires des secteurs de la restauration, vente au détail, transformation, distribution et entreposage sur le territoire de Montréal et produit les rapports appropriés (cour municipale, bilans annuels, etc.)

Informe, sensibilise et éduque les exploitants et les consommateurs.

**Division de la planification et du suivi environnemental**

34,7 a-p.

R : 0,1 M\$  
D : 3,8 M\$

Planifie et développe les programmes environnementaux de la Ville (SGE, pesticides, qualité de l'air et de l'eau, GES) en collaboration avec les arrondissements et les services centraux.

Réalise le suivi environnemental sur le territoire de Montréal (RSMA, RSQA, sols contaminés, etc.) et produit les bilans annuels en la matière.

Assure les relations avec la CMM, le MDDEP, les organismes du milieu et les partenaires externes relativement à la qualité du milieu physique.

Informe, sensibilise et éduque les citoyens et les partenaires de la Ville.

**Division de l'expertise technique**

55,9 a-p.

R : 0,5 M\$  
D : 5,4 M\$

Assure et coordonne la qualité des résultats produits au laboratoire dans un environnement ISO17025 tout en offrant des services d'expertises et d'analyses variés.

Effectue les prélèvements et analyses des eaux de piscines et des bassins artificiels, et fournit l'expertise à leur sujet.

Analyse les eaux usées, les eaux de lixiviat et les cours d'eau.

Effectue les analyses en microbiologie et en chimie des aliments.

Analyse les effluents de cheminées, l'air ambiant et l'air des puits d'aération.

Échantillonne, analyse et apporte son expertise sur l'eau potable distribuée en réseau par les usines Atwater et Charles-J.-Des Bâillets. Vérifie la qualité des étapes de traitement de l'eau potable.

**Gestion des matières résiduelles**

**Division soutien technique et infrastructures**

63,7 a-p.

D : 8,8 M\$

Réalise l'implantation des infrastructures nécessaires à la réalisation du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal* (PDGMR) sur le territoire de Montréal.

Assure le partenariat avec la TOHU et la Direction des parcs de la nature en ville dans le développement du CESM.

Assure la conversion du CESM à des fins de grand parc urbain dans le respect du plan directeur établi.

Assure la réhabilitation du lieu d'enfouissement sanitaire de la Ville et sa valorisation dans le respect des normes environnementales en vigueur à même la réserve post-fermeture créée à cette fin.

**Division planification et opérations**

34 a-p.

R : 12,8 M\$  
D : 80,5 M\$

Développe et réalise le PDGMR en collaboration avec les arrondissements et les villes reconstruites.

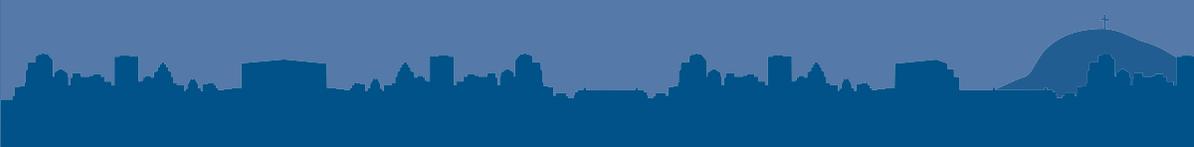
Assure les relations avec la CMM, le MDDEP, RECYC-QUÉBEC et les partenaires externes relativement à la gestion des matières résiduelles.

Réalise l'encadrement, agit comme expert-conseil auprès des administrations locales, produit les bilans requis et informe, sensibilise et éduque les citoyens en vue d'atteindre les objectifs gouvernementaux 1998-2008.

Planifie l'implantation des infrastructures nécessaires à la réalisation du PDGMR sur le territoire de Montréal et gère les contrats relatifs à la disposition des matières résiduelles.

Assure le partenariat avec les arrondissements, le CEMR et les universités.

a-p. : années-personnes  
R : revenus  
D : dépenses



# Table des matières

## La Direction de l'environnement et du développement durable

Le système de gestion environnementale (SGE) : des progrès encourageants ..... 4

### Ensemble pour une métropole durable

L'adoption de deux plans majeurs ..... 5

Une démarche saluée par les pairs ..... 5

Partager l'expertise et agir de concert ..... 6

Informers grâce à l'Éducation relative à l'environnement (ÉRE) ..... 6

Réfléchir sur les pratiques ..... 7

### Améliorer la qualité de l'air

Le Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) ..... 8

Contrôler les rejets industriels ..... 9

### Améliorer la qualité des eaux

Le Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA) ..... 10

Les eaux usées ..... 11

### S'adapter aux changements climatiques

Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) ..... 13

Préserver le climat ..... 13

### Participer aux réflexions collectives

L'industrie des gaz de schiste ..... 14

D'autres dossiers d'importance ..... 14

Réglementer de concert ..... 15

### Contre l'emploi des pesticides et les espèces envahissantes

Soutenir l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides ..... 16

Privilégier la lutte intégrée ..... 16

Sensibiliser les citoyens ..... 17

### Améliorer la qualité des sols

Réduire la contamination ..... 18

### Améliorer la gestion des matières résiduelles

Encourager la réduction à la source ..... 19

Promouvoir le PDGMR ..... 20

Récupérer les matières recyclables ..... 20

Les écocentres et le réemploi ..... 21

Valoriser les matières organiques ..... 22

Éliminer les ordures ménagères ..... 23

Améliorer la réglementation ..... 23

La réhabilitation du Complexe environnemental de Saint-Michel ..... 23

### Assurer l'inspection des aliments

L'harmonisation des activités et l'entente avec le MAPAQ ..... 24

Les activités d'inspection réalisées ..... 24

Une gestion informatisée, une communication immédiate ..... 24

Maintenir l'expertise ..... 25

### Administrer avec rigueur

Pour une transition efficace et respectueuse ..... 27

Les ressources humaines ..... 27

Les ressources financières ..... 27

Les ressources informationnelles et la gestion documentaire ..... 27

Pour en savoir plus ..... 28



# La Direction de l'environnement et du développement durable

Afin de jouer un rôle de leader en environnement et en développement durable, la Direction s'est engagée dans une démarche visant à améliorer sa propre performance environnementale, et cela, dans tous ses lieux de travail. Le **système de gestion environnementale (SGE)** ainsi défini, prototype inspirant de ce qui peut se faire à l'échelle d'une organisation publique, a donné lieu en 2010 à la réalisation de plus de 30 projets en ce sens. Aperçu.

Pas à pas, la Direction progresse vers l'atteinte des objectifs de son SGE. Ainsi, la quantité de GES émis par ses véhicules a diminué de 33 % depuis 2006!

## LE SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE (SGE) : DES PROGRÈS ENCOURAGEANTS

**CHAQUE KILOMÈTRE COMPTE.** La Direction a continué de travailler à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) reliées à l'utilisation de ses 97 véhicules. Après qu'un constat ait été dressé de l'état de cette flotte automobile, une **trousse de gestion** a été créée afin que chaque division puisse facilement collecter les données relatives à la consommation de carburant, au kilométrage parcouru et à l'entretien – autant d'informations nécessaires pour bien comprendre les besoins et comportements des utilisateurs. Autres exemples d'actions efficaces, les camionnettes ont été remplacées à la fin de leur vie utile par des **véhicules plus écoénergétiques**, les **routes d'échantillonnage** ont été planifiées de façon à minimiser les distances parcourues et les **programmes d'entretien préventif** ont été plus minutieusement suivis.

laboratoire de l'usine Charles-J.-Des Bailleurs, tous les édifices occupés par la Direction sont maintenant dotés d'infrastructures à cette fin. Par ailleurs, une caractérisation (échantillonnage puis analyse permettant d'établir un portrait précis et d'élaborer un plan d'action) effectuée à l'édifice Brennan a révélé que chaque employé de la Direction génère 0,79 kg de matières résiduelles et que le taux de récupération y atteint 60 %. Un **guide de gestion des matières dangereuses** a été élaboré et la Direction a signé des ententes avec des entreprises de récupération afin que 15 des 19 matières ainsi répertoriées empruntent de telles filières.

**CERTIFIÉ RECTO VERSO.** Plus de 96 % des postes de travail de la Direction sont désormais configurés en mode **d'impression recto verso**. Résultat, la consommation de papier a diminué de 4 % en 2010.



**UNE ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DE L'EAU** au sein de la Direction a permis d'identifier les appareils qui consomment beaucoup d'eau et d'établir une liste des stratégies à mettre en place pour **réduire la consommation** de cette précieuse ressource.

**UN TABLEAU DE BORD ÉLOQUENT.** Fruit d'une réflexion approfondie, un **tableau de bord de gestion environnementale** rassemble maintenant toutes les données requises pour que les gestionnaires puissent suivre d'un simple coup d'œil l'amélioration en continu de l'atteinte des objectifs du SGE et être ainsi en mesure d'informer les employés des progrès accomplis.

**UNE GESTION GÉNÉRALISÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.** Avec l'implantation complétée du **programme de récupération multimatières** au

# Ensemble pour une métropole durable

En 2010, l'adoption de plans majeurs et de nombreuses actions de partenariat et d'éducation citoyenne ont consolidé les bases du développement durable à Montréal. Le changement est en marche!

## L'ADOPTION DE DEUX PLANS MAJEURS

En novembre, le conseil d'agglomération a adopté le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* (Plan 2010-2015) et le *Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015*.



Aboutissement de plus de 18 mois de travail balisés par un comité de liaison, le Plan 2010-2015 a été défini avec la collaboration de plus de 180 organisations provenant de tous les horizons. La **concertation** a en effet été au cœur de

la démarche : les partenaires ont pu échanger lors de deux rencontres sur les actions proposées et sur leurs propres contributions, et ils ont été invités à faire parvenir leurs commentaires et suggestions à la Direction. Une série de rencontres avec des experts a aussi été organisée afin de déterminer les grandes actions requises à l'atteinte des neuf objectifs préalablement identifiés.

Pour sa part, le *Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015*, qui touche les **services centraux** et les **administrations locales**, entend mettre le développement durable au cœur du fonctionnement de l'administration municipale montréalaise.



## UN RÉSEAU DES PARTENAIRES DYNAMIQUE.

Depuis le lancement du Plan 2010-2015, **près de 140 partenaires** se sont engagés de nouveau ou pour une première fois à travailler à faire de Montréal une métropole durable. Soulignons l'adhésion nouvelle de l'Agence métropolitaine de transport, du Musée des beaux-arts de Montréal et de la Fondation David Suzuki. Par ailleurs, le **Réseau des partenaires** animé par la Division du développement durable, par la Conférence régionale des élus de Montréal et par le Conseil régional de l'environnement de Montréal a poursuivi ses activités, avec trois rencontres thématiques, une conférence sur les enjeux reliés au pic pétrolier et une visite des initiatives en agriculture urbaine menées au centre-ville. En avril, la quatrième édition du **Gala de reconnaissance en environnement et développement durable** a fait salle comble. Enfin, le **bulletin électronique mensuel DOMINO** a permis à chacun de suivre l'actualité montréalaise en développement durable.

**DES BILANS ESSENTIELS.** La Division du développement durable a produit le **bilan synthèse du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise 2005-2009** et le **bilan 2009 du plan d'action** de la phase 2007-2009.

Une nouvelle identité visuelle et la mise en ligne d'un site Web dédié au développement durable ont souligné l'adoption du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*.



## UNE DÉMARCHE SALUÉE PAR LES PAIRS

### PLUSIEURS PRIX POUR LE *PREMIER PLAN*

*STRATÉGIQUE*. La qualité et l'effet rassembleur du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise 2005-2009* ont valu à la Direction de recevoir le **Prix Réalisation – Monde municipal** dans le cadre des Prix 2010 d'excellence de l'administration publique du Québec. La démarche montréalaise a aussi été saluée sur la scène provinciale et même, internationale, en étant **finaliste aux Phénix de l'environnement 2010** dans la catégorie « Consommation responsable » et en remportant un **prix Argent** dans la catégorie « Environmentally Sustainable Projects » lors de l'édition 2010 des LivCom Awards.

Des prix à l'échelle nationale et internationale ont salué la qualité du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise 2005-2009*.



## PARTAGER L'EXPERTISE ET AGIR DE CONCERT

### UNE COLLABORATION ACCRUE AU SEIN DE

*L'ADMINISTRATION MUNICIPALE*. Sollicitée pour son expertise en développement durable, la Direction a intensifié sa collaboration avec divers services municipaux et participé aux analyses de **projets urbains** dont le secteur du havre, l'échangeur Turcot, Griffintown, le Campus Outremont et le secteur de l'ancien Hippodrome de Montréal.

### *COUPEZ LE MOTEUR, UN PROGRAMME DU MDDEP.*

La Direction a aidé les arrondissements Ville-Marie et Sud-Ouest à présenter des demandes au Bureau des changements climatiques dans le cadre du programme *Coupez le moteur* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Ce programme, en finançant jusqu'à 70 % des coûts d'installation de panneaux permanents de signalisation et une campagne de sensibilisation, veut inciter les municipalités à rappeler aux conducteurs qu'il est interdit de laisser tourner inutilement le moteur d'un véhicule à l'arrêt. Si le Ministère agrée les deux dossiers déposés, les autres arrondissements seront invités à en adopter les modèles afin d'étendre cette signalisation à l'ensemble du territoire montréalais.

### LE PROGRAMME *QUARTIERS 21 FAIT PEAU*

*NEUVE*. Ce programme, qui invite les organismes communautaires à participer à l'amélioration des milieux de vie résidentiels et à l'implantation d'un environnement urbain favorable à la santé, a été révisé à la suite de l'évaluation qui en avait été faite en 2009 : ses actions portent maintenant prioritairement sur l'environnement bâti et son financement a été augmenté. Quatre nouveaux projets ont été acceptés, dans les arrondissements de Montréal-Nord, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Lachine et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

## INFORMER GRÂCE À L'ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT (ÉRE)

**CAMPS ZÉRO DÉCHET** a connu une troisième saison couronnée de succès, ce qui lui a valu d'être libéré de son étiquette de projet pilote. Adopté par 25 camps d'été, il a rejoint quotidiennement





quelque 400 enfants et 7 000 familles. L'évaluation menée auprès de coordonnateurs de camps, de moniteurs, de parents et d'enfants a démontré la pertinence de son approche et l'importance d'y associer des camps de jour. Pour sa part, l'Association québécoise du loisir municipal, lors de sa 11<sup>e</sup> Conférence annuelle, tenue à Ville de Saguenay, a coiffé le projet du premier **Prix coup de cœur** de son histoire – un honneur qui venait souligner l'adéquation parfaite entre l'initiative montréalaise et la thématique de ce congrès : « Le loisir durable... au-delà du jeu ».

**UNE SIXIÈME SAISON POUR LA PATROUILLE VERTE.** Nouveau tour de force pour la coalition formée du Conseil régional de l'environnement de Montréal, du Regroupement des Éco-quartiers, de la Direction, des arrondissements et des villes liées, la Patrouille verte, grâce à 29 subventions d'Emploi Été Canada, a pu compter sur 52 jeunes allumés pour sensibiliser à l'environnement les résidents de 14 arrondissements et de sept villes reconstituées. Plus de 43 000 citoyens ont été rejoints, entre autres lors de journées thématiques portant notamment sur l'économie d'eau potable et sur la gestion des matières résiduelles.



**LA NAISSANCE D'UNE PATROUILLE BLEUE.** De concert avec le Service de l'eau et en partenariat avec le Regroupement des Éco-quartiers, la Direction a contribué de façon déterminante à la mise sur pied d'une **patrouille de sensibilisation**

**environnementale exclusivement dédiée aux enjeux de l'eau.** Une vingtaine de patrouilleurs ont ainsi rencontré, principalement en août, des milliers de citoyens dans onze arrondissements et sept villes reconstituées, tant à des kiosques d'information qu'à domicile, pour les sensibiliser à la récupération de l'eau de pluie ou au bon entretien des systèmes antirefoulement. Ils ont également fait la tournée des quincailleries pour y promouvoir des équipements économiseurs d'eau.



## RÉFLÉCHIR SUR LES PRATIQUES

L'unité d'éducation relative à l'environnement a aidé la Biosphère d'Environnement-Canada à élaborer sa **Bio-trousse urbaine**. Par ailleurs, son représentant a participé à divers titres à la 10<sup>e</sup> Conférence annuelle du Réseau canadien d'éducation et de communication relatives à l'environnement, au premier Forum des partenaires du Centre d'expertise régional en éducation en vue du développement durable et au 10<sup>e</sup> Colloque de Montréal en ÉRE parrainé par l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement.

## Améliorer la qualité de l'air

Afin de contrer les effets néfastes de la pollution atmosphérique sur la santé des Montréalais, la Direction a continué à surveiller étroitement la qualité de l'air ambiant et à veiller au respect de la réglementation en vigueur.

La qualité de l'air s'est globalement améliorée à Montréal au cours de la décennie 2000-2010.

### LE RÉSEAU DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR (RSQA)

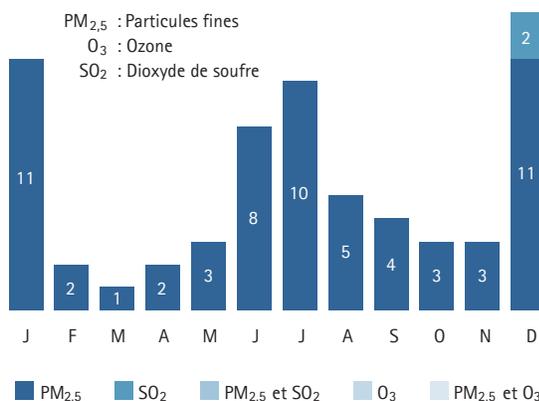
**2010 EN BREF.** Bien que l'année ait été la plus chaude au Canada depuis 1948 et que les épisodes de smog soient souvent associés à des périodes de canicule ou de chaleur extrême, le nombre de jours pendant lesquels la qualité de l'air a été mauvaise sur le territoire de l'agglomération de Montréal a légèrement diminué, avec 65 jours (trois de moins qu'en 2009). De ce nombre, 24 ont été des jours de smog alors que les 41 autres sont survenus à cause de problématiques locales reliées à des activités humaines.

À elles seules, les particules fines ont été responsables de 63 jours de mauvaise qualité de l'air. Dans la nuit du 30 au 31 mai, le panache de fumée causé par les feux de forêt en activité en Haute-Mauricie a même fait grimper le niveau de ces particules à un taux encore jamais observé dans la région montréalaise.



**UNE DIMINUTION DES POLLUANTS AU COURS DE LA DERNIÈRE DÉCENNIE.** Comme le montre le tableau ci-dessous, les résultats d'analyses compilés de 2000 à 2010 révèlent que les concentrations horaires de plusieurs polluants gazeux ont diminué de façon appréciable à Montréal pendant cette décennie.

### Journées de mauvaise qualité de l'air à Montréal en 2010



| Polluant                               | 2000-2010 |
|--|-----------|
| Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )   | ↓ 65 %    |
| Monoxyde de carbone (CO)               | ↓ 59 %    |
| Dioxyde d'azote (NO <sub>2</sub> )     | ↓ 31 %    |
| Monoxyde d'azote (NO)                  | ↓ 67 %    |
| Sulfure d'hydrogène (H <sub>2</sub> S) | ↓ 75 %    |

### À LA DIVISION DE L'EXPERTISE TECHNIQUE

- Plus de 11 000 résultats d'analyses transmis au RSQA.

## CONTRÔLER LES REJETS INDUSTRIELS

### RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV) DANS L'AIR.

La mise en conformité des imprimeries utilisant un procédé de flexographie ou de rotogravure, appuyée par la réglementation 2007-42 de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), vise à réduire les émissions importantes de COV dans l'air. En 2010, la Division du contrôle des rejets industriels a émis plusieurs permis aux entreprises conformes. De plus, elle a demandé aux entreprises non conformes de lui présenter un projet de mise en conformité d'ici la fin de la même année. Elle a également initié une étude visant à déterminer la composition de l'effluent gazeux lié à la **cuisson d'aliments dans un four à bois ou au charbon de bois**, ce type d'activité générant des plaintes pour nuisances (fumées et odeurs), et elle a effectué un bilan annuel des émissions atmosphériques des sources industrielles.



**PARTAGER L'EXPERTISE.** La Direction a développé une collaboration étroite avec le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, qui a créé en 2010 une nouvelle équipe de prélèvements d'échantillons d'air.

## À LA DIVISION DU CONTRÔLE DES REJETS INDUSTRIELS

### LES PLAINTES, POURSUITES ET AMENDES

- 988 plaintes de citoyens comparativement à 1 046 en 2009.
- Délai de réponse moyen aux plaintes : 2,5 heures.
- 431 avis signifiés; 23 poursuites déposées.
- 18 contrevenants condamnés pour des amendes totalisant 123 500 \$.

### LES PERMIS

- 127 permis émis pour des projets d'épuration (investissements totaux de 5,8 M\$).
- 323 permis temporaires délivrés pour des chantiers de construction ou de rénovation.

### LES PRÉLÈVEMENTS DE REJETS ATMOSPHÉRIQUES AUX SOURCES FIXES

- 78 caractérisations pour s'assurer du respect du Règlement 2001-10 relatif à l'assainissement de l'air de la CMM.
- 88 jours consacrés à la surveillance des caractérisations des émissions atmosphériques exigées de la part des entreprises.
- 31 échantillons de produits pétroliers prélevés dans des établissements sur le territoire de l'agglomération. Aucun dépassement observé des normes de teneur en soufre fixées par le Règlement 2001-10.

## À LA DIVISION DE L'EXPERTISE TECHNIQUE

- 860 analyses liées aux émissions industrielles dans l'air.
- Caractérisation des COV (en particulier du styrène) dans le cadre des travaux de réhabilitation de conduites par gainage.



## Améliorer la qualité des eaux

En 2010, les précipitations accrues, assorties toutefois de faibles débits à cause d'un temps généralement sec, ont contribué à augmenter les dénombrements bactériens dans les plans d'eau montréalais. Du côté des eaux usées, le repérage des raccordements inversés dans l'ouest de l'île a continué de progresser.

Ce sont maintenant 67 réseaux pluviaux sur les quelque 170 identifiés par le RSMA comme contaminés sur le territoire de l'île de Montréal, qui ont été étudiés.

### LE RÉSEAU DE SUIVI DU MILIEU AQUATIQUE (RSMA)

Depuis plus d'une décennie, le RSMA assure le suivi de la qualité des plans d'eau montréalais à travers différents programmes : COURDO (plans d'eau limitrophes), QUALO (eau en rive), RUISSO (ruisseaux et plans d'eau intérieurs) et PLUVIO (réseaux d'égouts pluviaux).

#### DAVANTAGE DE PLUIE, MAIS DES DÉBITS FAIBLES.

Même si la pluviosité estivale a été de 25 % supérieure à la moyenne des 15 dernières années, l'échantillonnage s'est effectué majoritairement par temps sec, comme en 2009. Quant aux débits et aux niveaux d'eau, ils ont été inférieurs aux moyennes des années précédentes, avec une baisse de 40 % pour la rivière des Prairies et de 10 % pour le fleuve Saint-Laurent.

### À LA DIVISION DE L'EXPERTISE TECHNIQUE

- Près de 18 000 résultats d'analyses produits dans le cadre des programmes QUALO, RUISSO et PLUVIO.

#### QUALO : ENCORE AU-DESSUS DE LA MOYENNE.

Au terme de l'été 2010, 72 % des stations ont bénéficié de la certification QUALO (usages possibles de l'eau en rive), un résultat qui se situe au-dessus de la moyenne de 58 % calculée depuis le début du programme en 1999 mais sous celui observé en 2009 (88 %). Certaines portions de rives très localisées, principalement du côté du fleuve Saint-Laurent, ont vu leurs conditions s'améliorer.



#### RUISSO : UNE POLLUTION À LA BAISSÉ.

Bien que le pourcentage de stations dites « excellente, bonne ou satisfaisante » soit passé en 2010 sous la barre des 50 %, l'analyse détaillée de chaque plan d'eau a révélé que la proportion de stations dites « polluée » avait diminué – de 19 à 9 %.

#### PLUVIO : DES RUISSEAUX SOUS INFLUENCE.

Une étude détaillée des réseaux pluviaux contaminés qui, dans l'ouest de l'île, alimentent la rivière à l'Orme, le ruisseau Meadowbrook et le ruisseau Saint-James, a permis de repérer quelque 70 secteurs susceptibles d'être affectés par des raccordements inversés. Notons ici la caractérisation de quatre collecteurs pluviaux (Kirkland, Sainte-Anne-de-Bellevue, Beaconsfield, Pointe-Claire) correspondant à 16 réseaux pluviaux. Autre constat, la contamination bactérienne d'origine animale représente un facteur important de dégradation de la qualité de l'eau.

## LES EAUX USÉES

### SOUTENIR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION.

Diverses actions ont favorisé l'application du Règlement 2008-47 sur le rejet des eaux usées (CMM) et du Règlement RCG08-041 sur les eaux usées (Ville de Montréal) : développement d'outils et de formations, notamment en ce qui concerne la caractérisation des eaux usées exigée pour certains établissements, rédaction de nouveaux libellés d'infraction et rencontres périodiques entre les divisions concernées.



**LE LIXIVIAT DU CESM.** Pas moins de 481 056 m<sup>3</sup> d'eaux de lixiviation (ces eaux qui se dégagent des matières résiduelles) ont été traitées et rejetées au réseau d'égout dans le respect de la réglementation applicable. Le procédé de traitement par injection d'air a fait passer la concentration moyenne en composés sulfurés de 28,4 mg/L au fond de la carrière à 1,03 mg/L seulement au rejet d'égout (norme : 5 mg/L).

## À LA DIVISION DE L'EXPERTISE TECHNIQUE

- Environ 225 résultats d'analyses liées au suivi environnemental du site d'enfouissement du CESM.

## À LA DIVISION DU CONTRÔLE DES REJETS INDUSTRIELS

### LES PLAINTES, POURSUITES ET AMENDES

- 121 plaintes de citoyens comparativement à 149 en 2009.
- Délai de réponse moyen aux plaintes : 2,8 heures.
- 349 avis signifiés et 12 poursuites déposées.
- Un contrevenant condamné pour une amende totale de 20 000 \$.

### LES PERMIS

- 15 permis de déversement accordés.
- 93 permis émis pour des projets d'épuration (investissements privés totaux de 8,9 M\$).

### LES PRÉLÈVEMENTS

- Près de 460 visites dans environ 260 établissements et plus de 680 échantillons prélevés afin de vérifier le respect des normes du Règlement 2001-9 relatif aux rejets des eaux usées dans les réseaux d'égout et les cours d'eau (CMM).
- Dépistage dans le réseau d'égout (équivalent de 92 jours sur le terrain) ayant entraîné la prise de 121 échantillons afin d'identifier et de réduire à la source les déversements de métaux de sources industrielles dépassant les normes prescrites par le Règlement 2001-9.
- Mise en place de quatre importants programmes de suivi (totalisant 60 points de prélèvements sur le réseau d'égout) afin de déterminer les origines de problématiques récurrentes dont des déversements et des bris mécaniques constatés aux stations de pompage.
- Revenus générés par l'application du Règlement 129 sur la tarification relative à l'assainissement des eaux usées industrielles : 4,2 M\$.
- Frais de services perçus pour la réalisation des caractérisations des eaux usées rejetées : 240 000 \$ environ.

L'équipe du contrôle des rejets industriels a fait l'évaluation de près de 250 rapports de caractérisation des entreprises et a débuté un nouveau programme visant la réduction des métaux dans le réseau d'égout.

## À LA DIVISION DE L'EXPERTISE TECHNIQUE

### LES EAUX USÉES

- Près de 16 000 résultats d'analyses fournis dans le cadre du programme de caractérisation des affluents, de l'effluent, des gâteaux et des cendres de la Station d'épuration des eaux usées et de la Station d'épuration de l'île Notre-Dame.
- Acquisition d'un chromatographe en phase gazeuse couplé à un spectromètre de masse afin d'analyser les composés organiques volatils dans les eaux usées et d'être ainsi proactif dans l'application du Règlement 2008-47.
- Plus de 21 000 résultats d'analyses produits dans le cadre de l'application du Règlement 2001-9.
- Plus de 4 200 résultats d'analyses obtenus dans le cadre de l'application du Règlement 129.

### LES EAUX DE BAINNADE

- 1 237 visites effectuées dans 200 bassins aquatiques : mesures sur place (pH, chlore libre, chlore total, chloramines, conductivité et température) conformément au Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels adopté en 2007 par le Gouvernement du Québec; 4 000 analyses en laboratoire.
- Séances de formation auprès d'une cinquantaine d'employés des arrondissements sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels.



### L'EAU POTABLE

- Quelque 34 000 analyses en chimie (inorganique et organique) et 30 000 analyses en microbiologie effectuées pour contrôler la qualité de l'eau aux usines de traitement Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs ainsi que de l'eau potable distribuée en réseau (100 sites de prélèvement chaque semaine).
- 450 visites d'échantillonnage effectuées afin de vérifier la qualité de l'eau sortant des réservoirs (y compris chaque jour ouvrable pendant les travaux de rénovation effectués sur certains d'entre eux). Les résultats des analyses ont confirmé le respect des normes attendues.
- Aux usines de traitement Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs : participation aux projets sur la sécurisation des prises d'eau et suivi de la transmittance de l'eau pour valider le dimensionnement des stérilisateur UV devant être ajoutés comme étape de traitement supplémentaire.
- À l'usine Charles-J.-Des Bailleurs, poursuite des analyses visant à valider le bon fonctionnement des filtres après le remplacement de certaines composantes mécaniques, dont les vannes.
- À titre préventif, dénombrement des cyanobactéries (algues bleu-vert) et quantification de leurs principales cyanotoxines (en août et septembre) aux prises d'eau brute des sept usines de production d'eau potable.
- Suivi de la qualité de l'eau potable de deux sites touristiques (Cap-Saint-Jacques et Jardin botanique de Montréal).
- Dans le cadre du suivi de la Ville de Montréal sur la problématique du plomb dans l'eau potable, 49 maisons visitées en juillet et août (avec échantillonnage). Pour la deuxième année, vérification d'un nouvel appareil de détection du plomb dans l'eau, destiné au repérage des entrées de service en plomb. Environ 1 200 analyses de plomb effectuées.
- Collaboration à la réalisation de diverses études de la chaire industrielle CRSNG en eau potable de l'École Polytechnique de Montréal traitant du plomb.

## S'adapter aux changements climatiques

Grâce à l'octroi d'une subvention du programme Climat municipalités du Gouvernement du Québec, la Direction a entrepris de mettre à jour les inventaires des émissions de gaz à effet de serre et d'élaborer des plans de réduction des GES et d'adaptation aux changements climatiques. Elle a également travaillé en étroite collaboration avec la CMM, l'Alliance for Resilient Cities, Ouranos et deux universités montréalaises – entre autres partenaires.

### RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

**BIENTÔT UNE MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE CORPORATIF.** Les villes reconstituées ayant confié à la Direction le mandat de présenter pour l'agglomération une demande d'aide financière de 1,9 M\$ dans le cadre du volet 2 du programme Climat municipalités du Gouvernement du Québec, et cette demande ayant été acceptée, la Ville de Montréal et les villes liées pourront mettre à jour leur inventaire d'émissions de GES et leur plan d'action de réduction des GES, et élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques. Faisant suite également à une étude préliminaire réalisée par la Direction des systèmes d'information, un contrat a été octroyé pour le développement d'une application informatique qui facilitera la mise à jour de l'inventaire corporatif des émissions de GES.

**LE BIOGAZ CAPTÉ AU CESM ET LA RÉCUPÉRATION DU MÉTHANE.** Les matières organiques contenues dans les résidus enfouis, en se décomposant, produisent notamment du méthane, un gaz dont le pouvoir de réchauffement global est de 21 fois supérieur à celui du CO<sub>2</sub>. En 2010, et grâce à la poursuite des efforts de réfection du réseau de captage, 81 millions m<sup>3</sup> de biogaz ont été soutirés de la masse de déchets du CESM, ce qui correspond à une réduction d'émissions de GES de 416 000 tonnes éq-CO<sub>2</sub>. Une concentration moyenne de 34,6 % de méthane a aussi pu être maintenue jusqu'à la centrale Gazmont, ce qui a permis à cette dernière de **convertir le biogaz récupéré en électricité.**

### PRÉSERVER LE CLIMAT

**LE FONDS ÉNERGIE DU PLAN D'ACTION CORPORATIF « POUR PRÉSERVER LE CLIMAT »** appuie par des prêts sans intérêt les initiatives en efficacité énergétique des immeubles municipaux montréalais. Depuis sa création en 2008, plus de 2,3 M\$ ont été accordés à neuf projets, avec une réduction des émissions de GES estimée à plus de 1 000 tonnes éq-CO<sub>2</sub>. D'autres projets sont en préparation, pour des demandes s'élevant à plus de 3 M\$.



Le Fonds Énergie a valu à la Ville de remporter en 2010 le Phénix de l'environnement « Adaptation et lutte aux changements climatiques » dans la catégorie Municipalités et organismes municipaux.



## Participer aux réflexions collectives

La Direction a mis son expertise environnementale à profit pour commenter au nom de la Ville de Montréal, par rapport aux enjeux montréalais, divers projets et règlements préparés par les gouvernements du Québec et du Canada ou par des instances dont les préoccupations dépassent nos frontières. Parmi les dossiers ayant ainsi retenu son attention en 2010 figure un sujet d'une actualité brûlante : les gaz de schiste.

### L'INDUSTRIE DES GAZ DE SCHISTE

La Direction a travaillé à préparer avec divers groupes, dont l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, la CMM et l'Union des municipalités du Québec, des commentaires et des mémoires qui ont ensuite été déposés au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre de la commission d'enquête sur le développement durable de l'industrie québécoise des gaz de schiste.

### D'AUTRES DOSSIERS D'IMPORTANCE

**LE PROJET DE BRUCE POWER POUR LE TRANSPORT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES RADIOACTIVES VERS LA SUÈDE** via les Grands Lacs et le Saint-Laurent a été étudié par la Direction. Outre, là aussi, la préparation de synthèses, celle-ci a fourni les informations requises à l'envoi d'une lettre du

maire de Montréal à la Commission canadienne de sûreté nucléaire et à la préparation d'une résolution du conseil de ville s'opposant au projet et prônant plutôt la gestion des résidus à proximité de leurs lieux de génération.

**À L'ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT.** La Direction a préparé le positionnement de Montréal au regard des enjeux ciblés par l'Alliance ainsi que des résolutions en vue de deux de ses rencontres annuelles (à Milwaukee et à Québec). Parmi les dossiers traités figuraient le projet Bruce Power, les énergies renouvelables, les espèces envahissantes et l'élimination des résidus pharmaceutiques. Elle a également répondu à un sondage sur la gestion des déchets de produits pharmaceutiques, et préparé l'engagement de Montréal à adhérer au programme Villes en route vers un développement durable (VERDD), dans le cadre duquel, en 2011, la Ville étudiera la gestion de ses eaux pluviales de ruissellement.





## RÉGLEMENTER DE CONCERT

### POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'AIR.

La Direction a participé aux réunions périodiques du **Comité de gestion de l'air du Conseil canadien des ministres de l'environnement** – à qui revient la tâche de faire rapport sur la qualité de l'atmosphère, de rassembler les bilans d'émissions atmosphériques, de fixer des objectifs de qualité de l'air et de proposer des méthodes pour atteindre les objectifs canadiens.

La Direction a aussi commenté le projet du gouvernement québécois modifiant le **Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère**. Ce projet, qui permettra de répondre aux normes de la Western Climate Initiative, détaille les méthodes de calcul à utiliser afin de déterminer les émissions de GES pour divers secteurs d'activités en prévision d'un futur système de plafonnement et d'échanges des émissions les plus importantes (bourse du carbone). Elle a aussi émis des commentaires à propos de mandats et activités qui lui sont dévolus dont le **volet « changements climatiques »** visant la production d'un inventaire et la réduction des émissions de GES, la gestion des matières résiduelles (émissions de GES et production de biocombustibles) et le contrôle des émissions industrielles sur le territoire de l'agglomération de Montréal (dont un inventaire des émissions de polluants).

### POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DES EAUX.

La Direction s'est fait le porte-parole des enjeux montréalais dans l'étude de plusieurs projets réglementaires relatifs aux eaux.

- En concertation avec les partenaires québécois du COPLEM technique (MDDEP, MAMROT, villes), elle a commenté un projet de **règlement du Canada sur les effluents des usines d'épuration municipales**.
- Dans le cadre du **projet de règlement du MDDEP sur les redevances sur l'utilisation de l'eau**, elle a notamment reconnu l'utilité d'instaurer un tarif incitatif et salué le fait que la redevance ne soit pas appliquée aux municipalités qui prélèvent des eaux pour traitement et distribution publique.
- Dans le cadre de l'élaboration de la **Nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent**, elle a rappelé les projets de désinfection de l'effluent de la station d'épuration et de correction des raccordements inversés et la nécessité de la réduction à la source pour contrer les rejets de substances émergentes. Elle a également demandé d'améliorer la qualité des rejets d'eaux de ruissellement pluvial, de protéger les bandes riveraines et de restaurer les milieux naturels détériorés ou sensibles. Enfin, elle a souligné l'importance de considérer les impacts des changements climatiques en ce qui regarde, entre autres, la navigation durable et l'eau potable, de redonner aux citoyens l'accès au fleuve et d'assurer la pérennité des approvisionnements en eau potable.

# Contre l'emploi des pesticides et les espèces envahissantes

La Direction a souligné la sixième année d'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal – règlement dont elle coordonne la mise en œuvre – en dressant un bilan des projets réalisés et en amorçant une réflexion sur le développement de la lutte intégrée sur le territoire montréalais.

## SOUTENIR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES

**SUPPORTER LES EFFORTS DE TOUS.** La Direction a appuyé les arrondissements dans l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides, entre autres par des formations offertes aux employés concernés et par des rencontres dans le cadre de la Table des inspecteurs sur les pesticides et du comité municipal. Un panneau éducatif sur les guêpes fouisseuses – qui fréquentent les carrés de sable – a aussi été préparé pour installation dans les parcs de 15 arrondissements et de 4 villes reconstituées. Une expertise-conseil de première ligne a également été offerte aux arrondissements désireux d'en savoir plus sur les biopesticides, sur l'entretien des terrains sportifs et sur les espèces exotiques envahissantes.

### Les guêpes fouisseuses : des voisines utiles

*Digger wasps are useful insects*

**Qu'est-ce qui vole au dessus du sable?**  
Les insectes noirs et blancs qui survolent le sable sont des guêpes fouisseuses.  
*What's that flying over the sand?*  
The black and white insects flying over the sand are digger wasps, or sand wasps.

**Pourquoi creusent-elles dans le sable?**  
Chaque femelle creuse ses propres terriers. Dans chacun d'eux elle emmagasine des proies paralysées par son venin, et pond un œuf. Après l'éclosion, les larves mangent les proies et termineront leur développement sage dans un cocon fait de sable et de soie.  
*Why do they dig holes in the sand?*  
After laying their eggs, the female wasps bury their own nests, which they provision with insects they paralyze with their sting. After feeding on their prey, the larvae will end their development stage inside a cocoon made of sand and silk.

**Est-ce qu'on peut se faire piquer?**  
Une piqure n'est pas impossible, mais les chances sont très minces car ces guêpes ne sont pas agressives et cherchent à nous éviter quand nous les dérangeons. Aucun incident n'a été rapporté à ce jour à Montréal.  
*Do they sting?*  
Digger wasps are not aggressive and don't usually sting people. They tend to avoid humans, even if they are annoyed by them. No incident has been reported in Montreal involving digger wasps.

**Que fait la Ville à leur sujet?**  
Les spécialistes de la Ville de Montréal recherchent des moyens respectueux de la santé humaine et de l'environnement pour que les guêpes fouisseuses soient moins nombreuses dans les aires de jeu.  
*What is the city doing about digger wasps?*  
City experts are looking into ways that are respectful of human health and environmentally friendly to reduce their presence in playgrounds.

**Pourquoi ne pas les éliminer?**  
Les guêpes fouisseuses sont utiles car elles nous aident à nous débarrasser des insectes nuisibles comme des mouches. On estime qu'une seule guêpe peut en capturer plusieurs centaines par année! De plus, elles aident à polliniser les fleurs et font partie de la biodiversité qu'il faut protéger!  
*Why not get rid of them?*  
Digger wasps are useful insects that prey on undesirable insects, such as flies. One female alone can eliminate a few hundred flies or bugs every year. Digger wasps are also vital to pollinate flowers. They are part of biodiversity, which we must protect.

Pour en savoir plus : [ville.montreal.qc.ca/jardinnaturellement](http://ville.montreal.qc.ca/jardinnaturellement)  
For more information, please visit [ville.montreal.qc.ca/jardinnaturellement](http://ville.montreal.qc.ca/jardinnaturellement)

Ensemble pour une métropole durable!  
**Montréal**

## PRIVILÉGIER LA LUTTE INTÉGRÉE

**DES PROJETS DE LUTTE INTÉGRÉE.** La Direction de l'environnement et du développement durable, en collaboration avec la Direction des grands parcs et du verdissement, a poursuivi plusieurs projets de lutte intégrée. Ainsi, divers tests ont été effectués



aux fins de réduire l'intrusion automnale du **psylle du micocoulier** dans les résidences. L'installation de moustiquaires s'est traduite par des résultats encourageants, tout comme la vaporisation au savon des larves au printemps et des adultes à l'automne. Grâce à l'expérimentation, pour une deuxième année, de pièges à phéromone et à parfum floral, des milliers de femelles du **scarabée japonais**, un insecte exotique envahissant qui affecte plus de 250 espèces de plantes dont des rosiers, ont pu être capturées avant qu'elles ne pondent leurs œufs dans les pelouses. Des essais de tamisage mécanique par deux types de machines ont aussi été réalisés dans des carrés de sable de parcs en vue d'y prélever les cocons de **guêpes fouisseuses**. Ce projet a permis en outre de mieux comprendre le comportement de cet insecte, qui est en réalité beaucoup moins agressif qu'il n'y paraît.

Un **ATELIER DE RÉFLEXION** a permis à des gestionnaires d'arrondissements, de villes reconstituées et de services centraux d'affirmer la place de la lutte intégrée comme moyen privilégié de gestion des parcs et espaces verts. Le portrait de la lutte intégrée à Montréal préparé pour l'occasion par la Division de la planification et du suivi environnemental a plaidé pour que ce volet soit non seulement maintenu mais développé afin de relever les défis d'une gestion durable.

## SENSIBILISER LES CITOYENS

**HUIT ARTICLES PUBLIÉS DANS 18 JOURNAUX DE QUARTIER** – un tirage total de plus de 500 000 exemplaires – ont présenté aux citoyens montréalais les principes de base de la gestion écologique des espaces verts et les problèmes causés par l'agrile du frêne et d'autres insectes, en plus d'expliquer les projets de lutte intégrée en cours d'expérimentation. La présence de la Direction au **Rendez-vous horticole**, au **Salon de l'environnement** et dans quatre **marchés publics** a aussi permis d'augmenter la visibilité de ses projets en jardinage écologique, et d'échanger avec des centaines de citoyens. De plus, la section « Pesticides » du **site Web** de la Direction a été actualisée afin que chaque Montréalais puisse y trouver facilement l'information grâce à laquelle il pourra lui-même contribuer à faire de Montréal une ville sans pesticides.

## GESTION ÉCOLOGIQUE DES ESPACES VERTS LE PUCERON ET LA FOURMI



Une fable de La Fontaine raconte qu'une cigale, ayant chanté tout l'été, alla crier famine chez la fourmi sa voisine, mais que celle-ci lui refusa sans condition toute provision. Cette fable aurait pu prendre une tournure bien différente si la fourmi n'avait pas été si indifférente et qu'elle avait seulement daigné lui dire d'aller, comme elle, quêmander chez les pucerons pour remplir son baluchon. En effet, la fourmi remplit son estomac de délicieux miellat et n'est donc pas si travailleuse que cela.

Votre arbre est devenu un manège de petites fourmis qui montent et descendent à la queue leu leu? Il abrite sûrement une colonie de pucerons! Ce n'est pas une fable : en échange de leur miellat, les fourmis protègent les pucerons de leurs nombreux ennemis.

Cette collaboration permet aux colonies de pucerons de s'agrandir rapidement sans avoir d'ennuis évident. Malheureusement, quand ils deviennent nombreux, les pucerons provoquent une pluie de miellat qui colle à tout ce qui se trouve sous les arbres : voitures, pavé, plates-bandes, etc.

Que faire si ce phénomène se manifeste juste au-dessus de votre tête? Tout d'abord un piège collant apposé au tronc des arbres peut réduire la population de pucerons en leur enlevant la protection de leurs amies les fourmis. Un arrosage d'eau à grand jet peut aussi les déloger du feuillage. Il suffit ensuite de répéter ce traitement au cours de l'été pour déloger les rescapés.



2010 Année Internationale de la Diversité Biologique

Pour en savoir plus : [ville.montreal.qc.ca/jardinnaturellement](http://ville.montreal.qc.ca/jardinnaturellement)

Ensemble pour une métropole durable

Montréal 



## Améliorer la qualité des sols

Diverses actions ont permis de continuer à inventorier et à réhabiliter les terrains contaminés.

### RÉDUIRE LA CONTAMINATION

**CLIMAT SOL.** La première phase de ce programme du MDDEP qui vise la réhabilitation des terrains contaminés s'est terminée le 31 mars. En tout, 159 demandes ont été acceptées pour un engagement de 16,7 M\$. La section des sols a appuyé la Direction du développement économique et urbain dans sa demande de prolongation du programme, lequel a été reconduit jusqu'en 2015 avec une enveloppe budgétaire résiduelle totalisant 8,3 M\$.

**SISTeC.** Les données environnementales de 300 terrains ont été versées dans la base de données en ligne du Système d'information sur les terrains caractérisés, qui contient ainsi maintenant de l'information sur 2 100 terrains.

**DES SUITES AU RAPPORT DE VÉRIFICATION.** Des efforts importants ont été déployés pour mettre en œuvre les recommandations du **rapport de vérification sur la gestion des sols contaminés** déposé en 2009.

**POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DES SOLS DANS LE DOMAINE PUBLIC.** Avec l'appui du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, une procédure a été initiée pour exiger de tout pollueur du domaine public – par envoi lorsque requis d'un « avis au voisin » en vertu de l'article 31.52 de la Loi sur la qualité de l'environnement – qu'il prenne en charge, lorsque la Ville effectue des travaux, les sols contaminés issus de la migration de la contamination due à sa propre activité polluante.

**Au PEPSC.** Un nouveau contrat de plus de 300 000 \$, d'une durée de trois ans, a été octroyé pour la récupération des hydrocarbures au



PEPSC. Par ailleurs, un projet d'expérimentation de réhabilitation de l'eau souterraine du site par la phytotechnologie s'est poursuivi sous la responsabilité de l'Institut de recherche en biologie végétale.

**FOURNIR L'EXPERTISE.** L'équipe des sols a répondu à près d'une centaine de demandes de soutien de la part des arrondissements et des services centraux. Elle a également prêté son support à la Direction des travaux publics lors d'opérations cadastrales et aidé à l'élaboration de protocoles d'ententes relativement à des infrastructures.

**UNE COLLABORATION AVEC BRUXELLES.** Le 7 octobre, l'équipe des sols a offert une journée de conférences et de visites de terrains à des représentants de la région de Bruxelles dans le cadre de l'entente de coopération sur la réhabilitation des terrains contaminés convenue en 2009 entre cette région, le Gouvernement du Québec et la Ville de Montréal.

# Améliorer la gestion des matières résiduelles

Plusieurs des actions prévues au *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014* (PDGMR) adopté en 2009 ont été réalisées ou sont en voie de l'être.

## ENCOURAGER LA RÉDUCTION À LA SOURCE

**CONSOMMER AUTREMENT.** Une importante campagne de sensibilisation et d'information en deux volets a incité les citoyens à consommer autrement afin de réduire à la source la quantité de matières résiduelles.

Le premier volet, qui visait la **promotion du réemploi et des 3RV**, a pris la forme d'un **magazine** réalisé en partenariat avec le journal Métro et incluant le **Répertoire des adresses du réemploi** : près de 350 adresses sur



l'île de Montréal où il est possible de donner ou de vendre des objets devenus inutiles ou de dénicher des petits trésors que l'on aimerait réutiliser. Tout au long de la Semaine québécoise de réduction des déchets, 30 000 exemplaires ont été distribués dans 40 stations de métro aux heures de fort achalandage. La Direction a aussi innové en mettant sur pied un réseau permanent de distribution du Répertoire dans plus de 100 entreprises du réemploi réparties sur le territoire de l'île, et elle a consolidé son réseau de distribution



interne en plaçant plus de 30 000 autres copies dans 125 édifices municipaux (bureaux Accès Montréal, bibliothèques, etc.). Le Répertoire a également été mis en ligne. Le second volet, dans la foulée de la **campagne *Consommer autrement*** amorcée en 2009, a permis, par de l'affichage et sur Internet, de sensibiliser les Montréalais à une consommation responsable lors de leurs **achats de Noël** – en offrant la culture en cadeau, par exemple.

## LES ÉCO-QUARTIERS : 15 ANS DE RÉALISATIONS!

Le 18 novembre, plus de 250 artisans de l'action locale en environnement à Montréal ont célébré, avec l'appui de la Direction, les 15 ans d'Éco-quartier. Le mandat de ce programme lancé en 1995 aux fins d'assurer l'implantation de la collecte sélective sur l'ensemble du territoire montréalais a été considérablement enrichi au fil des ans, donnant lieu à une profusion d'initiatives. Un portfolio commandité par la Direction a rappelé en images ces actions multiples et diversifiées. La célébration a aussi donné lieu à l'annonce de la **création de deux nouveaux Éco-quartiers**, pour les arrondissements de Lachine et de Montréal-Nord, et au lancement de l'*Étude sur la pertinence environnementale du programme Éco-quartier* réalisée par la Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement.



Éco-quartier, le programme d'action environnementale de la Ville, a fêté ses 15 ans!

**DE JEUNES FRANÇAIS EN IMMERSION DANS LES ÉCO-QUARTIERS.** Quatorze finissants de l'option Gestion des espaces naturels du Centre de formation d'Amor en Bretagne – l'équivalent d'un cégep professionnel au Québec – ont séjourné pendant une semaine à Montréal. Grâce au programme planifié par l'unité d'éducation relative à l'environnement, ils ont pu découvrir notamment le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) et prendre le pouls du programme Éco-quartier en participant pendant quatre jours à des activités courantes.

## PROMOUVOIR LE PDGMR

### UNE COMMUNICATION CONSTANTE AVEC LES ARRONDISSEMENTS ET LES VILLES RECONSTITUÉES.

Quatre **comités techniques** et une **rencontre d'information et d'échanges** ont permis à la Direction de discuter avec les arrondissements et les villes reconstituées des actions du PDGMR 2010-2014 en cours de planification ou de réalisation – une tribune propice à la concertation sur la collecte et le traitement des résidus verts, le traitement des ordures ménagères, la planification des plans d'action locaux, le cadre réglementaire, etc. La Direction a aussi pris une part active aux discussions menées à la **Table d'échanges techniques de la CMM**, laquelle réunit plusieurs fois par an des représentants des agglomérations et des villes concernées afin d'échanger sur l'état d'avancement des plans de gestion des matières résiduelles et sur les initiatives de la CMM.

**UN SUMI ATTENTIF.** Le PDGMR prévoit la préparation annuelle d'un bilan de l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* et de l'état d'avancement du Plan directeur, et, aux deux ans, la réalisation d'un portrait de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal. Un bilan ainsi préparé pour 2009 à partir des données fournies par les arrondissements, les villes reconstituées et les services centraux a révélé notamment une **diminution de 6 % de la génération de matières résiduelles par rapport à 2008** – une conséquence

de la crise économique mondiale puisque les taux de récupération des matières résiduelles, pour leur part, se sont maintenus.

**PRÉPARER LA PROCHAINE POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.** La Ville de Montréal a transmis au MDDEP un mémoire sur le *Projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles, plan d'action 2010-2015* dans le cadre de la consultation publique tenue par le Gouvernement du Québec sur le sujet.



## RÉCUPÉRER LES MATIÈRES RECYCLABLES

**L'AJOUT D'UN OUTIL DE COLLECTE PORTE À PORTE.** La **distribution gratuite de quelque 110 000 bacs roulants aux citoyens de 11 arrondissements de Montréal** – partout où le bâti urbain le permet – a débuté au printemps, en même temps que celle d'une **trousse d'information sur la collecte pèle-mêle des matières recyclables** et d'une lettre de l'arrondissement concerné. À ces outils se sont ajoutés de la publicité dans les journaux locaux et des avis aux résidents. Un **dépliant d'information** a aussi été réalisé à l'intention de tous les Montréalais qui utilisent des bacs roulants (dans les immeubles de neuf logements et plus), des petits bacs ou des sacs de plastique.

### UN CONCEPT FINAL POUR LE NOUVEAU BAC

**MONTRÉALAIS.** La Direction a poursuivi le développement d'un nouveau bac de récupération des matières recyclables, en collaboration avec le Laboratoire design et proximité de l'École de design de l'UQAM et la compagnie IPL. Le concept final de ce bac résistant avec couvercle et poignée, d'une capacité de 67 litres (3 litres de plus que l'ancien), a été accepté par l'administration municipale à la fin de 2010.

### ASSURER LE TRI ET LA MISE EN MARCHÉ DES MATIÈRES RECYCLABLES EN MODE PÊLE-MÊLE.

Le contrat de tri des matières recyclables pour la période 2009-2018 a été modifié afin que l'agglomération et l'entrepreneur partagent dorénavant autant les profits que les pertes. Cette modification a été mise en œuvre par un arrêté ministériel du gouvernement.

### LA COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD).

Les quantités de RDD recueillies lors des collectes organisées par la Ville se stabilisent : une hausse de moins de 1 % du tonnage récupéré a été enregistrée en 2010 comparativement à 2009. Des 1 465 tonnes de RDD ainsi récupérées et traitées, 74 % provenaient des six écocentres, 24 % des 52 collectes itinérantes effectuées sur le territoire de l'île – auxquelles ont participé près de 15 400 citoyens – et 2 % des cours de voirie municipales.

## LES ÉCOCENTRES ET LE RÉEMPLOI

### DES ÉCOCENTRES DE MIEUX EN MIEUX GÉRÉS.

Une **nouvelle version du système informatique** des écocentres facilite maintenant la prise de données sur l'achalandage des citoyens et sur le tonnage des matières récupérées. La **propreté des sites** s'est aussi améliorée grâce à l'octroi d'un contrat d'entretien et de nettoyage. Enfin, les contrats de gestion des six écocentres se terminant en décembre, un appel d'offres public a été lancé afin de trouver des gestionnaires aptes à gérer un ou plusieurs écocentres en 2011.



### BIENTÔT DEUX NOUVEAUX ÉCOCENTRES.

La construction de l'écocentre LaSalle, dont l'ouverture est prévue à l'été 2011, a débuté, et les plans et devis du futur écocentre Saint-Laurent ont été complétés.

### FACILITER LA RÉCUPÉRATION DES VÊTEMENTS.

La Ville a entrepris d'expérimenter à l'écocentre Saint-Michel un **nouveau type de cloche** destinée à recueillir à longueur d'année vêtements, accessoires et linge de maison. D'une grande capacité, cette cloche est d'un accès facile et elle peut être vidée mécaniquement.

### CONSOLIDER LES MÉCANISMES PROPRES AU

**RÉEMPLOI.** Les résultats positifs du projet pilote mené aux écocentres Saint-Michel et Côte-des-Neiges confirment le bien-fondé de la réorientation des activités des centres du réemploi situés dans les écocentres : ceux-ci seront désormais des lieux de **dépôt d'articles, dont l'écoulement s'effectuera à l'extérieur** par les entreprises impliquées dans ce domaine.



Plus de  
28 000 tonnes de  
résidus organiques  
ont été valorisées  
et plus de  
1 400 tonnes de  
compost ont été  
offertes à quelque  
7 700 citoyens.

#### FINANCER UNE PARTIE DES FRAIS D'ÉLIMINATION DES ENTREPRISES IMPLIQUÉES DANS LE RÉEMPLOI.

Une enquête menée auprès d'une douzaine d'organismes à but non lucratif impliqués dans le réemploi a permis de documenter sur place les processus de traitement des articles qui sont reçus des citoyens ou ramassés auprès d'eux. La Ville est maintenant en mesure de recommander une façon de faire pour appuyer ces organismes dans la réduction de leurs frais d'élimination.

#### FINANCER LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT POUR LES PRODUITS DU TEXTILE POSTCONSUMMATION.

Le Centre de recherche et de développement du Québec, en partenariat avec la Ville de Montréal, a terminé la phase 1 d'une étude visant à déterminer la faisabilité technique du remplacement d'une partie des fibres de bois qui entrent dans la fabrication des panneaux de particules par des fibres textiles postconsommation. Les résultats obtenus sont très encourageants.

### VALORISER LES MATIÈRES ORGANIQUES

#### BANNIR LES MATIÈRES ORGANIQUES DE L'ENFOUISSEMENT.

Une annonce majeure a été faite par les autorités montréalaises en février : des investissements totalisant 215,5 M\$ (79,9 M\$ de la Ville, 68,5 M\$ du Gouvernement du Québec et 67,1 M\$ du Gouvernement du Canada) permettront la construction d'infrastructures spécialisées dédiées au traitement des résidus alimentaires et verts – une nouvelle filière technologique grâce à laquelle 200 000 tonnes de ce type de matières résiduelles pourront être valorisées, notamment pour fournir de l'énergie propre. S'ajouteront ainsi **deux centres de biométhanisation**, dont l'énergie produite alimentera les bâtiments et industries (chauffage ou production), servira de carburant vert pour les véhicules et autobus ou sera injectée dans le réseau gazier (Gaz Métro); **deux centres de compostage**, dont le compost généré servira d'engrais pour des lieux publics municipaux ou pour la fertilisation des terres agricoles et la distribution gratuite aux citoyens; et un **centre**

**pilote de prétraitement pour la valorisation des déchets.** Des équipements de collecte seront également acquis afin de rejoindre, au cours des cinq prochaines années, plus de 590 000 unités de logements et places d'affaires sur le territoire de l'agglomération.

**DU COMPOST POUR LES CITOYENS.** Outre les distributions gratuites de compost organisées au CESM au printemps et à l'automne, 24 distributions ont été tenues à travers l'agglomération au printemps et 7 autres à l'automne.

**RÉSIDUS VERTS ET RÉSIDUS MÉLANGÉS.** Un nouveau devis a été préparé en vue d'offrir, pour les deux prochaines années avec trois années optionnelles, un contrat pour le compostage des résidus verts. Fait à souligner, deux options ont été définies, à savoir le compostage des résidus verts pour toute l'agglomération mais également, le compostage des résidus mélangés (résidus alimentaires et verts) pour la zone ouest de l'île.



## ÉLIMINER LES ORDURES MÉNAGÈRES

**UNE ÉCONOMIE D'ÉCHELLE.** La Direction a lancé un appel d'offres pour le traitement de près de 375 000 tonnes d'ordures ménagères (deux tiers du tonnage de l'agglomération). Amélioration notable, le nouveau cahier de charges favorise une plus grande proximité avec les sites de transbordement. Sur une projection de cinq ans (2011-2015), cette façon de faire permettra à l'agglomération de bénéficier d'une économie d'échelle de 2,17 M\$. L'appel d'offres a aussi attiré un plus grand nombre d'entreprises et a permis d'octroyer des contrats à six adjudicataires en 2010 comparativement à deux en 2007.

## AMÉLIORER LA RÉGLEMENTATION

Dans la foulée de travaux entrepris en 2009, le projet de *Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles* a été présenté aux représentants d'arrondissements et de villes reconstituées. Les commentaires recueillis seront considérés en vue de la finalisation du règlement et de son adoption par le conseil d'agglomération.

## LA RÉHABILITATION DU COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE SAINT-MICHEL

**LE RECOUVREMENT FINAL ET LA RÉHABILITATION DES ZONES D'ENFOUISSEMENT DE DÉCHETS DU CESM** en parc urbain progressent : 11 hectares supplémentaires ont été aménagés grâce à la mise en place de 176 000 m<sup>3</sup> de matériaux (roc-béton, sable et terre). Ce sont donc 44 hectares sur 72, à savoir 61 % de la superficie à recouvrir, qui sont maintenant complétés.

**LES ACTIVITÉS MAINTENUES.** Outre les actions de suivi environnemental menées à son endroit, le site du CESM a continué d'accueillir des matériaux d'excavation (470 941 tonnes de sols et 183 541 tonnes de roc-béton et asphalte), des résidus verts (25 885 tonnes, dont les feuilles pour le compostage) – 680 367 tonnes de matières au total – ainsi que la récupération de 80 697 161 m<sup>3</sup> de biogaz et de 481 056 m<sup>3</sup> de lixiviat.





## Assurer l'inspection des aliments

Le travail des inspecteurs de la Division de l'inspection des aliments, y compris leur communication avec la clientèle ciblée par leurs activités, est désormais appuyé par des outils informatiques performants. La Division a aussi complété l'ensemble des actions prévues au Plan d'uniformisation des activités d'inspection de la Ville à celles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

### L'HARMONISATION DES ACTIVITÉS ET L'ENTENTE AVEC LE MAPAQ

Les travaux et rencontres qui avaient débuté en 2009 avec le MAPAQ aux fins d'élaborer une **programmation commune d'analyse** des prélèvements effectués dans le cadre des programmes de vérification de l'innocuité et de la qualité des aliments ou lors d'investigations de plaintes et de toxi-infections alimentaires, ont été complétés – et la programmation conséquente, implantée dès avril. L'année a également été marquée par des rencontres et échanges avec le ministère **en vue du renouvellement de l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments** pour les années 2010-2012.

### LES ACTIVITÉS D'INSPECTION RÉALISÉES

L'ensemble des engagements reliés aux activités d'inspection – elles-mêmes autofinancées par les 3,68 M\$ versés à cette fin par le MAPAQ – ont été tenus, avec 10 931 inspections réalisées dans les quelque 12 000 établissements alimentaires des secteurs de la transformation, de la distribution, de l'entreposage, de la restauration et de la vente au détail situés sur le territoire de l'île de Montréal, sans oublier les installations alimentaires temporaires offertes lors d'une soixantaine d'événements publics.



### UNE GESTION INFORMATISÉE, UNE COMMUNICATION IMMÉDIATE

En collaboration avec la Direction des systèmes d'information, la Division a complété les travaux amorcés en 2006 afin de sécuriser les données d'inspection gérées depuis 1992 sur le système Dataflex. Elle a ainsi pu implanter en novembre **l'application informatique SIAM (Système Inspection Aliments Montréal)**, qui permet de gérer l'ensemble des activités d'inspection de façon plus performante et d'améliorer la qualité des services offerts aux citoyens et aux quelque 12 000 exploitants d'établissements alimentaires.

Dès ce moment, chaque inspecteur de la Division a reçu un portable, qu'il utilise dans l'ensemble de ses tâches (inspection régulière des commerces, prélèvement des échantillons, traitement des plaintes des consommateurs, etc.). Le nouveau rapport d'inspection, rédigé et imprimé sur place, est remis au responsable de l'établissement visité – un geste qui vise à améliorer et à harmoniser avec le MAPAQ les communications avec les exploitants.

Facile à lire et à comprendre, ce rapport indique les vérifications et les interventions effectuées, les points à améliorer ainsi que les règles à suivre en matière de sécurité des aliments.

## MAINTENIR L'EXPERTISE

De nombreux départs à la retraite étant survenus depuis quelques années et d'autres s'annonçant, le personnel a poursuivi ses efforts afin d'assurer le maintien de l'expertise essentielle au bon déroulement des activités. La Division a ainsi procédé par concours à l'embauche et à la formation de trois inspecteurs auxiliaires. De plus, chaque membre du personnel d'inspection a reçu en moyenne 62,5 heures de perfectionnement, portant principalement sur la nouvelle application informatique SIAM et sur le processus d'« inspection base risque ».

Le personnel d'inspection a lui-même offert à quelque 300 étudiants du niveau collégial 13 sessions d'information sur les activités de la Division et sur le travail d'inspecteur en alimentation, et continué de fournir le service d'examen pour l'accréditation des gestionnaires alimentaires et manipulateurs d'expérience. Deux présentations ont également été offertes par le personnel aux intervenants en prévention des infections de la Direction de la santé publique de l'Agence de santé et des services sociaux de Montréal, sur le rôle de la Division en matière de prévention et de contrôle de la listériose et lors d'éclosions de gastro-entérites d'allure virale dans les centres de soins prolongés.

## À LA DIVISION DE L'EXPERTISE TECHNIQUE

- 16 460 analyses effectuées.
- Réalisation d'un audit externe par le Conseil canadien des normes pour l'accréditation ISO 17025:2005 du laboratoire.
- Reconfiguration dans la gestion des résultats des échantillons en microbiologie de deux systèmes informatiques pour les adapter aux nouveaux besoins de la Division.



## À LA DIVISION DE L'INSPECTION DES ALIMENTS

### LES INFRACTIONS ET POURSUITES JUDICIAIRES

- 1 887 infractions à la réglementation.
- 1 007 avis d'infraction signifiant des correctifs à apporter sans délai.
- 235 poursuites judiciaires intentées devant la Cour municipale à l'endroit des contrevenants ayant refusé de se conformer aux avis d'infraction.
- Amendes générées par les causes réglées : 349 070 \$.
- Pour une période d'au plus cinq jours, cessation complète ou partielle des activités de 31 établissements qui représentaient un risque imminent pour la santé des consommateurs.

### LES PLAINTES (INCLUANT LES SIGNALEMENTS DE TOXI-INFECTIIONS ALIMENTAIRES)

- 1 929 plaintes traitées, dont 423 à la suite de déclarations de toxi-infections alimentaires ou d'allergies impliquant 1 847 personnes.
- Délai moyen entre la réception de la plainte et l'inspection à l'établissement impliqué : 41 heures.
- Suivi des plaintes enclenché dans le délai prévu\* dans plus de 95 % des cas.
- Pour 87 % des plaintes, respect de l'objectif d'un maximum de 10 jours ouvrables de délai pour le retour d'information au plaignant.  
Note : La plupart des cas qui ont dépassé le délai s'expliquent par l'attente de certains résultats d'analyses ou enquêtes devant être menées par le MAPAQ ou l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA).

\* À savoir, moins de 24 heures pour les plaintes ayant un lien direct avec la santé, moins de 48 heures ouvrables pour celles se rapportant à l'hygiène ou à la salubrité et moins de 96 heures ouvrables pour celles se rapportant à la loyauté des ventes (ex. : non-respect du prix du lait, fausse déclaration quant au poids d'un aliment...).

### LES RAPPELS D'ALIMENTS\* ET ENQUÊTES ASSOCIÉES

- 108 dossiers de rappels traités.
- 199 inspections et quelque 500 appels téléphoniques réalisés auprès des exploitants afin de vérifier que les aliments en question ont bien été retirés des points de vente.
- 276 inspections menées à la demande du MAPAQ ou de l'ACIA dans le cadre d'enquêtes sur quelque 65 dossiers.

\* Lorsqu'un aliment représente un risque pour la santé à cause d'un contaminant ou d'un produit allergène non déclaré, il relève de la responsabilité de l'exploitant de retirer ce produit du marché ou de procéder à un rappel. Le MAPAQ ou l'ACIA initie les rappels d'aliments, la Division ayant ensuite pour responsabilité de vérifier l'efficacité de la procédure de rappel.



### LA CONFORMITÉ DE L'ÉTIQUETAGE

- 82 inspections de vérification de la conformité en matière d'étiquetage des produits emballés par les détaillants ou des déclarations mentionnées dans les menus, affiches ou autres documents mis à la disposition du public, réalisées dans des établissements de vente au détail, de restauration ou chez les grossistes (atteinte de l'objectif fixé pour 2010).

### LES PROGRAMMES DE PRÉLÈVEMENTS

- 3 669 échantillons d'aliments et écouvillonnages prélevés par les inspecteurs puis transmis à la Division de l'expertise technique.



## Administrer avec rigueur

La Division de l'administration a préparé son équipe au transfert de son mandat, en 2011, à la nouvelle Direction de l'administration du Service du développement et des opérations – dans un souci constant au regard du personnel touché par cette restructuration et des nouvelles orientations retenues.

### POUR UNE TRANSITION EFFICACE ET RESPECTUEUSE

La Division a participé au comité de travail sur la mise en place de la nouvelle Direction administration, puis, sur une base hebdomadaire, au comité de direction ayant pour mandat d'assurer cette transition. Elle a également supporté ses employés en les tenant périodiquement informés des changements à venir.

### LES RESSOURCES HUMAINES

En 2010, l'effectif de la Direction s'élevait à 305,3 années-personnes, ainsi réparties : 23 cadres, 2 contremaîtres syndiqués, 71,9 professionnels généraux et scientifiques, 167,9 cols blancs et 40,5 cols bleus.

**LES DÉPARTS ET EMBAUCHES.** Sept départs à la retraite ont été enregistrés au sein de la Direction. Pour ce qui est de la dotation, plusieurs concours ont été tenus en vue de combler 15 postes permanents. Notons que 13 % des personnes embauchées sont issues des groupes visés par le Programme d'accès à l'égalité en emploi. Par ailleurs, la Division a appuyé durant l'automne la mise en place du Bureau du Plan chargé de réaliser le futur plan de développement urbain, en tenant cinq affichages destinés à combler 12 postes temporaires.

**LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL.** L'équipe des ressources humaines a poursuivi les efforts déployés dans la mise en œuvre et l'application du plan d'action en santé et sécurité au travail de la Direction. Elle a effectué l'inspection annuelle des lieux de travail et développé une procédure

interne à suivre lors d'un accident du travail. Elle a également, dans le cadre de la mise en place d'un système de gestion en santé et sécurité au travail, analysé les pratiques en cours dans chacune des unités de la Direction.

### LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Le budget de fonctionnement de la Direction a totalisé 109,4 M\$, dont 80 % ont été consacrés à la gestion des matières résiduelles. Le budget du programme triennal d'immobilisations adopté (7 M\$) a été réparti entre des projets de gestion des matières résiduelles (6,5 M\$) et l'achat d'équipements et le remplacement de véhicules (0,5 M\$). Par ailleurs, la Division a participé à la préparation des aspects financiers de sommaires décisionnels présentés aux instances supérieures et assuré le respect des contrôles financiers dans un contexte de décentralisation et de responsabilisation des gestionnaires, notamment en offrant des séances de formation sur la gestion budgétaire.

### LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES ET LA GESTION DOCUMENTAIRE

**LE NOUVEAU SITE WEB DE LA DIRECTION,** fort de nouveaux visuels, d'une navigation simplifiée et de textes révisés par les responsables, a été mis en ligne. Sur un plan interne, la phase 2 d'implantation de l'outil de gestion du temps KRONOS a été déployée avec succès auprès de 116 employés. Enfin, la fonction de gestion documentaire ayant été confiée à la Division, un plan d'action visant sa mise en place dans la Direction a été élaboré, avec définition des besoins respectifs des unités à cet égard.



## Pour en savoir plus

### UN NUMÉRO GÉNÉRAL : LE 311

#### POUR PORTER PLAINTE EN CE QUI A TRAIT À LA QUALITÉ DE L'AIR, DE L'EAU OU D'ALIMENTS

Toute personne ayant été témoin d'actes ou de pratiques contrevenant aux règlements en vigueur sur le territoire montréalais à propos de la qualité de l'air et de l'eau peut porter plainte en communiquant par téléphone avec la Division du contrôle des rejets industriels, au 514 280-4330.

Toute personne s'étant trouvée indisposée à la suite de l'ingestion d'aliments ou ayant été témoin de pratiques ou de conditions d'insalubrité dans un établissement alimentaire est invitée à communiquer avec la Division de l'inspection des aliments en téléphonant au 514 280-4300 ou en formulant une plainte à l'adresse [[ville.montreal.qc.ca/inspectiondesaliments](http://ville.montreal.qc.ca/inspectiondesaliments)].

#### POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À MONTRÉAL

Consultez les pages Web suivantes : ce sont des mines d'information!

##### Site général de la Direction

Coordonnées des écoquartiers

Gestion écologique des espaces verts

Horaires des collectes

Informations générales sur les écocentres

Inspection des aliments

Liste des terrains contaminés

Montréal sans pesticides

*Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014*

*Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*

Qualité de l'air

Qualité du milieu aquatique

Répertoire des adresses du réemploi

Règlements et permis sur les eaux usées

[ville.montreal.qc.ca/environnement](http://ville.montreal.qc.ca/environnement)

[ville.montreal.qc.ca/ecoquartiers](http://ville.montreal.qc.ca/ecoquartiers)

[ville.montreal.qc.ca/jardinernaturellement](http://ville.montreal.qc.ca/jardinernaturellement)

[ville.montreal.qc.ca/info-collectes](http://ville.montreal.qc.ca/info-collectes)

[ville.montreal.qc.ca/ecocentres](http://ville.montreal.qc.ca/ecocentres)

[ville.montreal.qc.ca/inspectiondesaliments](http://ville.montreal.qc.ca/inspectiondesaliments)

[ville.montreal.qc.ca/terrainscontamines](http://ville.montreal.qc.ca/terrainscontamines)

[ville.montreal.qc.ca/pesticides](http://ville.montreal.qc.ca/pesticides)

[ville.montreal.qc.ca/pdgm](http://ville.montreal.qc.ca/pdgm)

[ville.montreal.qc.ca/developpementdurable](http://ville.montreal.qc.ca/developpementdurable)

[ville.montreal.qc.ca/RSQA](http://ville.montreal.qc.ca/RSQA)

[ville.montreal.qc.ca/rsma](http://ville.montreal.qc.ca/rsma)

[ville.montreal.qc.ca/reemploi](http://ville.montreal.qc.ca/reemploi)

[ville.montreal.qc.ca/reglementseauxusees](http://ville.montreal.qc.ca/reglementseauxusees)



### **Production**

Direction de l'environnement et  
du développement durable  
Service du développement et des opérations

### **Intégration des bilans**

Annick Poussart

### **Montage graphique**

Rachel Mallet

### **Impression**

Centre d'impression numérique  
et de communications visuelles  
Ville de Montréal

### **Photographies**

Ville de Montréal

### **Dépôt légal**

3<sup>e</sup> trimestre 2011  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011  
Bibliothèque et Archives Canada, 2011  
ISSN : 1923-7596 (imprimé)  
ISSN : 1923-760X (en ligne)



